

**PATRICK HUBERSCHWILLER**  
**ARACT Bretagne**

L'ARACT c'est l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, une association membre du réseau ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).

L'ARACT c'est un conseil d'administration paritaire, 10 représentants des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC), 10 représentants du patronat (MEDEF, U2P – artisanat), en charge de la gestion de l'association.

L'ARACT c'est un conseil d'orientation composé du conseil d'administration, de représentants des financeurs (ANACT, Conseil Régional, DIRECCTE) et de personnes qualifiées (universitaires, représentants d'entreprises).

L'ARACT c'est une équipe pluridisciplinaire (ergonomie, ressources humaines, organisation du travail) de 8 salariés, dont une directrice.

L'ARACT a des missions :

- L'intervention ponctuelle en entreprise pour analyser les situations de travail, ceci sous réserve d'une approche partagée entre les employeurs et les salariés et leurs représentants,
- L'accompagnement de projets collectifs portés par le Conseil Régional, la DIRECCTE ou les organisations membres du conseil d'administration,
- La construction d'outils d'analyse suite aux interventions réalisées et leur diffusion.

La CGT a réussi nationalement à y porter la centralité du travail, c'est-à-dire la prise en compte du travail réellement effectué par les salariés. Même si nous ne sommes pas majoritaires notre avis sur les plans d'actions annuels est toutefois pris en compte. La délégation CGT peut également faire le lien entre les équipes opérationnelles de l'ARACT et les équipes syndicales de terrain en cas d'intervention. Même si cela n'a, à ce jour, pas encore été demandé, nous pourrions également bénéficier d'un appui sur un dossier collectif lié aux conditions de travail.